

République Française
Département : VIENNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE**

Séance du 24 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie SIMON, Maire de Sainte-Radégonde.

Date de convocation : 17 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Valérie SIMON, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Yasmine PIRONNET, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Benjamin LEPERCOQ, Jérôme GADIOUX.

Excusés : Monsieur Franck WAXIN, Mesdames Murielle COLIN, Céline WIBAUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BELONCLE.

ORDRE DU JOUR

- PV du 27/03/2023
- Délibération renouvellement contrat Sorégies Idéa
- Délibération CPA de Lathus
- Délibération SACEM
- Ecole de rattachement et SIVOS
- Questions diverses

PV DU 27/03/2023

Le PV du 27/03/2023 a été approuvé par tous les conseillers présents.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SOREGIES IDEA

Le contrat SOREGIES Idéa avec la collectivité arrive à échéance le 11/05/2023. L'offre SOREGIES Idéa est une offre à prix de marché indexée sur le tarif réglementé qui reste pour le moment à moins 6% par rapport à ce dernier.

Après échange, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, le renouvellement du contrat SOREGIES Idéa.

CONVENTION AVEC LE CPA DE LATHUS

Comme chaque année, le CPA de Lathus propose une convention qui permettrait aux enfants de la commune d'avoir accès au tarif « Partenaire du département de la Vienne » sur les camps d'été du CPA de Lathus.

De plus la commune pourrait faire bénéficier les familles d'un bon « vacances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention et d'apporter un soutien financier de 50€ pour chaque séjour effectué par enfant de la commune.

SACEM

Madame le Maire propose que la commune souscrive à la SACEM pour les animations musicales de l'année (fête des Lumas, potée...) comme cela avait été fait auparavant.

Après échange, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de souscrire au forfait « 3 événements » pour 128,28€HT/an.

ECOLE DE RATTACHEMENT ET SIVOS

Madame le Maire fait le point sur les différents échanges avec le maire de La Puye, le maire de Chauvigny et sa 1^{ière} adjointe, la présidente du SIVOS et l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Montmorillon Sud Vienne afin de choisir une école de rattachement.

Outre l'aspect économique pour la commune (frais de scolarité) et pour les parents (garderie, cantine), une réflexion d'ensemble est menée par le conseil municipal pour ce choix.

Les familles des futurs enfants scolarisés seront contactées à ce sujet et la délibération sera prise au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Divers points sur le cimetière :

- Suite à une demande d'un habitant de la commune, un robinet supplémentaire va être installé dans le cimetière par Pascal BELONCLE et Jérôme GADIOUX.
- Le conseil municipal a accepté la proposition d'Agnès VERRON habitant la résidence La Cure de refaire le parterre de fleurs devant l'église et le cimetière avec des plants résistants (lavande...).
- Un composteur va être installé dans le cimetière, fabriqué à l'aide de palette.
- Une haie sèche va également être installée derrière le mur du cimetière.

Madame le Maire présente la délibération de Grand Poitiers sur l'aide apportée pour le broyage individuel ou collectif des déchets verts des communes. Une réflexion par le conseil municipal est en cours.

Madame le Maire présente le compte rendu du Centre de Ressource Est de Grand Poitiers sur les travaux routiers à envisager sur la commune. A la suite de chiffrage, des décisions seront prises.

Des devis pour l'entretien de la commune sont toujours en cours et difficile à obtenir. L'entretien des parterres devant l'église et l'entretien du cimetière pour les Rameaux fait par M. LURTON ont coûté 729€.

L'entretien des chemins par l'entreprise Berthonneau aura lieu dans la première quinzaine de mai.

Suite aux arbres qui se couchent régulièrement sur les fils de télécommunication sur la route direction La Touche en partant de la salle des fêtes, une demande a été faite à la mairie d'Archigny pour qu'elle contacte les propriétaires des parcelles concernées. Un courrier leur a été adressé. Madame Kalinka TERROBA fait remarquer que dans les bois de La Touche, l'entretien du chemin a été très bien fait : tous les arbres sur le chemin ont été enlevés et coupés.

Madame le Maire informe le conseil que la demande préalable d'abatage d'arbre pour bois de chauffage de M. BROUARD est revenu de l'instruction de Grand Poitiers avec un refus. M. BROUARD va recontacter la DDT qui lui avait donné un avis favorable.

Madame Véronique FOUCHER présente une demande de Grand Poitiers sur l'organisation d'un évènement grand public de mobilisation autour de la biodiversité dans lequel les communes disposeront d'un espace d'exposition et de débat pour présenter leurs projets d'aménagements déjà réalisées et/ou en cours (entretien des chemins de la commune, projet de plantation...).

Madame le Maire informe que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) va remplacer la REOM (Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères) au 01/01/2023 avec un taux de 7.90% basé sur le foncier cadastral et devrait être moins cher pour les habitants de notre commune.

Madame le Maire demande aux conseillers d'être présents le vendredi 9 juin 2023 pour l'élection des délégués pour les sénatoriales.

Une commémoration aura lieu pour le 8 mai mais l'heure n'est pas encore déterminée.

Suite à des échanges avec le constructeur de l'aire de jeux et Veritas qui a contrôlé les jeux, nous sommes dans l'attente pour connaître les travaux réellement à effectuer. Dans l'attente, l'arrêté est toujours en cours et de la rubalise va être remis avant le retour des locations de la salle des fêtes.

Madame le Maire a rencontré l'entreprise EOLISE qui porte le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune et 2 sur la commune de Lauthiers.

Madame le Maire avait également échangé à ce sujet :

- Avec M. BROUARD dont les terres sont concernées et qui ne souhaite pas d'éolienne sur ses terres.
- Avec M. COURADEAU, Maire de Lauthiers, qui n'est également pas favorable à cette installation sur sa commune.

Madame le Maire a donc donné l'avis défavorable du conseil municipal à l'entreprise EOLISE sur cette implantation d'éoliennes.

Madame le Maire informe que le mécanisme de la cloche a été contrôlé par l'entreprise GOUGEON pour 215,60€ et il est à noter que le noyau de l'anse maitresse est abimé, donc à surveiller plus régulièrement.

Le conseil municipal autorise un prêt exceptionnel de tables et chaises au restaurant de La Puye pour le dimanche 7 mai 2023.

Suite à un prêt de salle par la commune, Monsieur DEVAUD Jean-Noël dit Boubou, propose de présenter son spectacle de Noël à tarif réduit, le dimanche 3 décembre. Le conseil municipal souhaite renouveler l'expérience de l'an dernier en combinant le spectacle des enfants et le repas de Noël des aînés et pense que cette date ne convient pas étant en tout début mois de décembre. Le conseil municipal arrête donc la date du dimanche 17 décembre 2023 pour les festivités de fin d'année.

Une annonce pour proposer les logements vacants rue principale va être mise sur Le Bon Coin.

Madame le Maire fait part des remerciements de Monsieur ALLIOUX suite à la carte de condoléances qui avait été envoyée.

Madame le Maire informe d'une parution prochaine de la gazette de la commune.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 30 mai 2023 à 19h.

A 22h, la séance est levée

Arrêté le 01/06/2023, par

Le Maire



Le secrétaire de séance



